

**ARRETE PROVISOIRE**

**REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION**  
**18 route de Senlis**

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code Pénal,

Vu de Code de la Voie Routière,

Attendu que des travaux de terrassement pour remplacement de coffrets doivent être effectués par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IDF pour le compte de la commune,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

**ARRETE**

**Article n°1** : Le présent arrêté prend effet du 05 au 09 octobre 2026 devant le 18 route de Senlis.

**Article n°2** : La circulation est restreinte au droit du chantier et la vitesse est limitée à 30km/h à tous les véhicules suivant l'avancement des travaux.

**Article n°3** : Le stationnement est interdit à tous les véhicules sauf secours, chantier et services publics au droit du chantier suivant l'avancement des travaux.

**Article n°4** : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME IDF.

**Article n°5** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

**Article n°6** : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

**Article n°7** : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article n°8** : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville,
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEME IDF, 08 avenue J. Paxton à Ferrières en Brie

Le Plessis Belleville,  
Le 14 août 2026,  
Le Maire, C. KORELL,



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site internet  
de la commune :  
18 août 2026